

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DJS 194 - DDCT Subvention (7 000 euros) et convention avec Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (CEPIJE) (14^{ème}).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et convention avec Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (CEPIJE), 9, passage Rimbaut (14^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission, et Colombe BROSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (CEPIJE), 9, passage Rimbaut (14^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant 7 000 euros est attribuée à Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (CEPIJE) (12645 / 2016_03559 et 2016_03561) pour ses projets « En avant les filles » pour un montant de 4.000 euros et « Vivre ensemble nos différences » pour un montant de 3 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO